



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

317, rue Westgate Ouest

#### Règlement 1003 concernant la démolition d'immeuble

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées qu'une demande d'autorisation de démolition, visant l'immeuble situé au **317, rue Westgate Ouest** a été déposée à la Ville de Rosemère, conformément au Règlement 1003 sur la démolition d'immeubles. Cette demande sera examinée par le Comité de démolition lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville, situé au 100, rue Charbonneau, le **mardi 8 septembre 2026 à 18h**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition d'un bâtiment doit, dans les 10 jours qui suivent la publication de l'avis ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière à l'adresse [urbanisme@ville.rosemere.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.rosemere.qc.ca).

Toute opposition doit donc être reçue au plus tard le 8 septembre 2026 à 9 h, au 100, rue Charbonneau, Rosemère, Québec J7A 3W1.

Pour toute demande d'information additionnelle, veuillez prendre un rendez-vous avec le Service de l'urbanisme : <https://www.gorendezvous.com/fr/villederosemere/>.

FAIT À ROSEMÈRE CE 28 AOÛT 2026.

Sonia Montpetit  
Directrice, Service de l'urbanisme